



Lycée

JEAN MONNET



LES SECTIONS EUROPEENNES



66 bd de Châtenay CS 90016

16121 COGNAC Cedex

Tél. : 05 45 36 83 10 Fax : 05 45 35 39 55

ce.0160020k@ac-poitiers.fr

site : www.lyceejeanmonnet-cognac.fr

↳ Pourquoi choisir une section européenne ?

La scolarité en section européenne permet aux élèves :

- ♦ d'améliorer leurs compétences en langue,
- ♦ d'enrichir leur culture notamment grâce à l'enseignement d'une discipline non linguistique - une matière enseignée en langue étrangère,
- ♦ de leur donner accès à une connaissance approfondie de la culture du pays de la section,
- ♦ de s'ouvrir à l'International et au dialogue interculturel,
- ♦ d'être mieux préparés à la mobilité professionnelle.



↳ Modalités d'enseignement

Le lycée Jean Monnet propose aux élèves qui le souhaitent de s'inscrire en **section européenne anglais ou espagnol**.

Ils suivront **2 heures de cours supplémentaires par semaine** :

- une heure de langue vivante étrangère et
- une heure d'une discipline non linguistique (=DNL) dispensée en langue étrangère ; au lycée, il s'agit de l'histoire géographie et de la physique chimie.

L'ouverture d'une section européenne allemand est à l'étude pour la rentrée 2017

↳ Une certification pour le Bac

La scolarité en section européenne permet aux candidats ayant rempli les conditions requises d'obtenir l'indication "**section européenne**" suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat, ce qui peut faciliter l'entrée dans certaines filières sélectives.

↳ Initiation en classe de Seconde

Le nombre de candidats est limité à une classe pour l'espagnol et deux classes pour l'anglais.

En DNL, (discipline non linguistique), le professeur d'histoire- géographie ou de physique-chimie dispense ses heures en langue étrangère à raison d'une heure par semaine ;

Les professeurs de langue regroupent les élèves concernés une heure par semaine.

↳ Approfondissement l'année de 1ère

En 1ère, les élèves proviennent des différentes sections : L, ES, S, STMG. Ils sont regroupés pour suivre l'heure de cours de DNL et l'heure de cours de langues.

Les élèves assoient leurs connaissances et commencent à préparer l'épreuve du baccalauréat.



Dans le cadre du projet d'établissement, l'organisation d'activités culturelles et d'échanges, favorise l'acquisition d'une connaissance approfondie de la civilisation du pays où est parlée la langue de la section.

Ainsi, un **séjour à Londres** leur est proposé pour s'ouvrir à la culture de la Capitale du Royaume Uni.

Un **séjour d'une semaine à Salamanque**, d'antique tradition universitaire, est proposé, au cours duquel les élèves reçoivent 4 heures d'enseignement intensif d'espagnol au quotidien, et participent à des activités culturelles également en espagnol.



↳ L'année de terminale Objectif BAC

L'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général ou technologique.

Cette indication dépend des résultats obtenus par le candidat :

- ♦ il doit avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section
- ♦ il doit avoir obtenu au moins 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne. Cette épreuve est orale.



Un labo de langues performant

